

sera inscrit pour la somme de 11
de 1959.

Adopté à l'unanimité

31

Extension du réseau d'eau pot

Lu & approuvé
Rochelle le 26/11/59

59126

M. le Maire expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 1959, la ville avait demandé le concours du service des Ponts et Chaussées pour la surveillance des travaux d'entretien et de réparation du réseau de distribution d'eau potable.

Il s'agissait alors d'une mission temporaire, le projet étant supposé préalable et la rémunération fixée n'était que de 1% de la valeur des travaux exécutés.

Mais les prévisions de l'époque ont été profondément remaniées et grâce à l'intervention des Ingénieurs dans le sens d'un aménagement des conceptions initiales, favorable aux intérêts de la ville, des économies très importantes ont été réalisées.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, Chef des Ponts et Chaussées a demandé, le 5 mars 1959, que la question soit réglée et que le taux réglementaire de rémunération des services rendus soit appliqué.

Le Conseil Municipal
a approuvé l'exposé de M. le Maire,
et a autorisé la Commission des Finances